



A . S . A . INGRES

## ECURIE DU CHASSELAS

### 30<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL du CHASSELAS

14 et 15 septembre 2019

Pré Règlement Particulier

#### PROGRAMME - HORAIRES

- Lundi 29 juillet** : Parution du règlement
- Lundi 29 juillet** : Ouverture des engagements
- Lundi 2 sept** : Clôture des engagements, à minuit, cachet de la poste faisant foi.
- Dimanche 8 sept** : Parution du Road-Book.  
Disponible : au départ de l'ES 1 (des instructions pour rejoindre le départ seront disponibles sur le site et la page facebook)  
Ou Téléchargeable sur le site [ecurie-chasselas.e-monsite.com](http://ecurie-chasselas.e-monsite.com)
- Dimanche 8 sept** : Reconnaissances de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00.
- Samedi 14sept** : Reconnaissances de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00.
- Samedi 14 sept** : **de 14h30 à 19h15**  
Vérification des documents et des voitures **Parking de la dérocade**  
**A la salle des fêtes Confluence Moissac**
- Samedi 14 sept** : **14h30** Heure de mise en place du parc de départ **Parking de la dérocade**
- Samedi 14sept** : **18h00** 1<sup>ère</sup> réunion du Collège au PC, salle des fêtes Confluence.
- Samedi 14 sept** : **20h00** Publication de la liste des équipages admis au départ, et ordre et heures de départ  
Salle des fêtes Confluence (Tableau d'affichage).
- Dimanche 15 sept.** : **8h15** Départ du 1<sup>er</sup> concurrent Parc fermé **Parking de la Dérocade** à Moissac.  
**14h50** Arrivée du 1<sup>er</sup> Concurrent Parc Fermé **Parking de la Dérocade** à Moissac.
- Vérifications finales** : Centre Auto Moissagais - 59, fg Ste Blanche à Moissac.
- Publication des résultats du Rallye Salle des fêtes Confluence:** 30 minutes au plus tard après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
- 17h30** Remise des prix : salle des fêtes Confluence.

## ARTICLE - 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile INGRES organise le 30<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL du CHASSELAS en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue de Sport Automobile Midi Pyrénées n° R.. en date .../.../...et par la FFSA sous le permis d'organiser n° R... en date du .../.../...

LIGUE SPORTIVE AUTOMOBILE OCCITANIE  
Midi Pyrénées  
7, rue André Citroën - 31130 BALMA  
Tél. 05 61 58 23 59 - Fax 05 34 30 91 90  
ligue.auto.oc.mp@orange.fr

### **Comité d'organisation**

Présidente : Julie PLUVINAGE  
Et les membres de l'Ecurie du Chasselas

Visa Ligue R35cl 23.07.19  
Visa FFSA 555 du 23.07.19

### **Secrétariat du Rallye : Mme Julie PLUVINAGE**

2 allée de Régussol Apt D96 31620 Castelnau d'Estretfonds  
☎ 06 11 33 65 27 e-mail : Ecurie.chasselas@hotmail.fr

### **Permanence du Rallye**

**Lieu :** P C Salle des fêtes Confluence

**Dates :** 14 & 15 septembre 2019

**Horaires :** le 14 septembre 2019 de 14h30 à 19h00 et le 15 septembre 2019 de 8h30 à 17h00

### **Organisateur technique :**

Ecurie du Chasselas chez Mme Julie PLUVINAGE  
2 allée de Régussol Apt D96 31620 Castelnau d'Estretfonds

### 1.1P. Officiels

		N° licence	Code ASA
Président du Collège :	M. Franck DEL SANTO	3166	0914
Membres du Collège :	M. Georges POUQUINES	20225	0728
	Mme Nadège ROBILLARD	6373	1446
Directeur de Course :	M. Laurent TEILLARD	10182	1004
Directeurs de Course Adjoints :	Mme Françoise BOUCHON	17644	1004
	M. Guillaume FAYET	162390	0904
Médecin Chef :	Docteur Mohamed EL RAKAAWI	149435	0910
Commissaire Technique Responsable :	M. André FOURMENT	6222	0907
Commissaires techniques :	M. André MOMMAYOU	12924	0903
	M. André MOMMAYOU	12924	0903
	M. Marcel CERDAN	19463	0852
	M. Didier GENRIES	228242	0902
	M. Aurélien PINHO	259271	0904
C.S. Chargés des relations avec les concurrents	Jacques Jonquieres	9859	0905
Chargé des relations avec la presse :	M. David GARRIGUES	139893	0901
C.S. Chargé de la vérification de la publicité :	M. Yves ESCLOUPE	76046	0903
Chargée de l'accueil concurrent :	Mme Julie PLUVINAGE	122021	0905

Le 30<sup>ème</sup> Rallye régional du chasselas compte :

ES 1-3-5: 15 postes commissaires 15 commissaires minimum 15 Extincteurs et 1 ambulance.

ES 2 -4 : 13 postes commissaires 13 commissaires minimum 13 Extincteurs et 1 ambulance.

### 1.2P. Eligibilité

Le 30<sup>ème</sup> Rallye Régional du Chasselas compte pour :

- La COUPE de France des Rallyes (coefficient 2).
- Le CHAMPIONNAT Midi-Pyrénées Pilotes & Copilotes. (coefficient 2)
- Le CHALLENGE Midi-Pyrénées des Commissaires.

### 1.3P. Vérifications

Vérifications Administratives : Salle des fêtes Confluence à Moissac le samedi 14 septembre de 14h30 à 19h00

Vérifications Techniques : Parking de la Derrocade à Moissac le samedi 14 septembre de 14h45 à 19h15

Les vérifications finales seront effectuées : Centre Auto Moissagais - 59, faubourg Sainte-Blanche 82200 MOISSAC. Taux horaire de la Main d'Oeuvre : 60 € T.T.C.

### ARTICLE – 2P. ASSURANCES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### ARTICLE – 3P. CONCURRENTS et PILOTES

#### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 30<sup>ème</sup> Rallye du Chasselas doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et des **documents suivants photocopies des 2 permis, 2 licences** avant le : **Lundi 2 septembre à minuit.**

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement par chèque à l'ordre de l'écurie du chasselas, accompagné du formulaire d'engagement imprimé et envoyé à l'adresse suivante:

*Mme Julie PLUVINAGE 2 allée de régussol Apt D96 31620 Castelnau d'Estretfonds*

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum.

#### **3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés :**

Avec la publicité facultative des organisateurs : **270 €**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **540 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Les chèques sont à libeller à l'ordre de « L'Ecurie du Chasselas ».**

### ARTICLE – 4P. VOITURES et ÉQUIPEMENTS

#### 4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée **uniquement dans le parc d'assistance indiquée dans le road-book**, toute infraction fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

#### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistant aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

### ARTICLE – 5P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### **5.1 Identification des voitures**

Conforme au règlement standard FFSA

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur

### ARTICLE – 6P. SITES et INFRASTRUCTURES

#### **6.1P. Description**

Le 30<sup>ème</sup> Rallye du Chasselas représente un parcours de 93.90 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.40 km.

Les épreuves spéciales sont : “ Piac ” E.S 1 - 3 – 5 : **8 Km**  
“ La comtesse ” E.S 2 - 4 : **6.7 Km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

#### **6.2P. Reconnaissances**

Conforme au règlement standard FFSA

**6.2.6P** Les reconnaissances auront lieu uniquement  
le **DIMANCHE 8 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**  
et le **SAMEDI 14 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.**

**Le nombre de PASSAGES en RECONNAISSANCE est limité à 3 au MAXIMUM.**

Afin de respecter la sécurité et le repos des riverains, **des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.**

Des numéros d'identifications seront distribués avec le Road-Book et devront être apposés en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

**Des piquets seront mis place le samedi 14 septembre au matin sur les accotements de la route afin de préserver.**

### ARTICLE – 7P. DÉROULEMENT du RALLYE

#### **7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route : Chasuble orange

Chef de Poste : Chasuble orange rayé de noir

### ARTICLE – 8P. RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

### ARTICLE – 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

**Les temps seront pris au dixième.**

### ARTICLE – 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

<b>SCRATCH :</b>	1 <sup>er</sup> : 450 €	2 <sup>ème</sup> : 350 €	3 <sup>ème</sup> : 300 €
<b>GROUPE :</b>	de 1 à 4	de 5 à 9	+ de 10
1 <sup>er</sup> :	260 €	300 €	300 €
2 <sup>ème</sup> :	100 €	180 €	200 €
3 <sup>ème</sup> :			150 €
<b>CLASSE :</b>	de 1 à 4	de 5 à 9	+ de 10
1 <sup>er</sup> :	250 €	270 €	270 €
2 <sup>ème</sup> :		130 €	140 €
3 <sup>ème</sup> :			80 €

Les classes A5K / A6K et A7K / A7S seront regroupées avec leur classe respective A5 / A6 et A7.

**Classement Féminin :** 1<sup>ère</sup> 150 € (si plus de deux partantes)

***Les prix ne sont pas cumulables et remis uniquement aux équipages présents à la remise des prix***

**Coupes**

Une coupe sera distribuée au minimum, aux 3 premiers du scratch, à chaque premier de Groupe et à chaque premier de Classe.

Les commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le :

***Dimanche 14 septembre 2019 à 17 h 30– salle des fêtes de Confluence.***